



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 18

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. WIEBE, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 16 décembre 2014 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 14 décembre 2015 (cinquième session de la quarantième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;
- le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

Composition du Comité :

Réunion du 16 décembre 2014 :

- M. le *ministre* ALLUM;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. EWASKO;
- M. MARTIN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan);
- M. MARCELINO (Tyndall Park) (vice-président);
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M. PIWNIUK;
- M. SARAN;
- M. WISHART.

Réunion du 14 décembre 2015 :

- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA;
- M. le *ministre* KOSTYSHYN;

- M^{me} la ministre MARCELINO (Logan);
- M. MARTIN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le ministre SARAN;
- M. SWAN;
- M. WIEBE;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. WIEBE à la présidence;
- M. JHA à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. PEDERSEN remplace M^{me} DRIEDGER.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 16 décembre 2014 :

M^{me} Darlene MacDonald, *protectrice des enfants*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 14 décembre 2015 :

M^{me} Darlene MacDonald, *protectrice des enfants*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M. JHA, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 19 décembre 2014 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 14 décembre 2015 (cinquième session de la quarantième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;

- le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

Composition du Comité :

Réunion du 19 décembre 2014 :

- M^{me} ALLAN (présidente);
- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M^{me} la *ministre* CROTHERS;
- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} HOWARD;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MARTIN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. SARAN;
- M^{me} la *ministre* WIGHT;
- M. WISHART.

Réunion du 14 décembre 2015 :

- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA;
- M. le *ministre* KOSTYSHYN;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan);
- M. MARTIN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* SARAN;
- M. SWAN
- M. WIEBE;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. JHA à la présidence;
- M. WIEBE à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. PEDERSEN remplace M^{me} DRIEDGER.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

M. MARCELINO (Tyndall Park), *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 13 juin 2012 (première session de la quarantième législature);
- le 17 juin 2013 (deuxième session de la quarantième législature);
- le 9 janvier 2014 (troisième session de la quarantième législature);
- le 14 janvier 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 16 décembre 2015 (cinquième session de la quarantième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2011, y compris le rapport sur la tenue de la 40^e élection générale provinciale le 4 octobre 2011;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Fort Whyte le 4 septembre 2012;
- le rapport portant sur l'étude sur la liste électorale permanente et daté de juin 2013;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions d'Arthur-Virden et de Morris en 2014.

Composition du Comité :

Réunion du 13 juin 2012 :

- M. DEWAR;
- M. EWASKO;
- M. GAUDREAU (vice-président);
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. MARCELINO;
- M. MCFADYEN;
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M. SCHULER;
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* SWAN.

Réunion du 17 juin 2013 :

- M^{me} BRAUN;

- M. DEWAR;
- M. GRAYDON;
- M. HELWER;
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA (vice-président);
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M. PALLISTER;
- M. PEDERSEN;
- M. le *premier ministre* SELINGER.

Réunion du 9 janvier 2014 :

- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. GOERTZEN;
- M. HELWER;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN (vice-président);
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* SWAN;
- M. WIEBE;
- M^{me} WIGHT (présidente).

Réunion du 14 janvier 2015 :

- M^{me} la *ministre* BRAUN;
- M. le *ministre* CALDWELL;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. EWASKO;
- M. GOERTZEN;
- M. MALOWAY;
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M. SARAN (vice-président);
- M^{me} STEFANSON;
- M. le *premier ministre* SELINGER.

Réunion du 16 décembre 2015 :

- M. le *ministre* ALLUM;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} LATHLIN;
- M. le *ministre* LEMIEUX;

- M. MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. le *premier ministre* SELINGER.

Le Comité a élu :

- M. MARCELINO à la présidence;
- M^{me} LATHLIN à la vice-présidence.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 13 juin 2012 :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale adjointe des élections*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 17 juin 2013 :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale adjointe des élections*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 9 janvier 2014 :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale des élections*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 14 janvier 2015 :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale des élections*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 16 décembre 2015 :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale des élections*

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2011, y compris le rapport sur la tenue de la 40^e élection générale provinciale le 4 octobre 2011;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Fort Whyte le 4 septembre 2012;
- le rapport portant sur l'étude sur la liste électorale permanente et daté de juin 2013;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions d'Arthur-Virden et de Morris en 2014, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. MARCELINO (Tyndall Park), le rapport du Comité est déposé.

M. WIEBE, *vice-président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 17 février 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*;
- projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* ALLUM;
- M^{me} la *ministre* CROTHERS;
- M. EWASKO;
- M. GAUDREAU;
- M. MARTIN;
- M. le *ministre* NAVAKSHONOFF;
- M. PEDERSEN;
- M. RONDEAU;
- M. SCHULER;
- M. WIEBE (*Vice-président*);
- M^{me} la *ministre* WIGHT.

Le Comité a élu M. GAUDREAU à la présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)* :

Norm Gould	Association des enseignants du Manitoba
Barbara Cerilli	Particulier
Tracey Wylie	Particulier
Deenie Lefko-Halas	Particulier
Maggie Cox	Conseil des parents, Greenway School
Joe Halas	Particulier

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)* :

Josh Watt	Association des commissions scolaires du Manitoba
Pat Wege	Manitoba Child Care Association

Kim Perring
Brianna Goertzen
Susan Prentice

On The Move Incorporated
Particulier
Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)* :

Rachelle Ladd

Particulier

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)* :

David Hay
Mihaela Mujcinovic
Lori Schroen

Sugar-N-Spice Kiddie Haven, Inc.
Particulier
SCFP, section locale 1543

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} HOWARD, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 18 février 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*;

- projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*;
- projet de loi 33 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*;
- projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre BRAUN;
- M. le ministre CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;
- M^{me} HOWARD;
- M. le ministre MACKINTOSH;
- M^{me} la ministre MARCELINO (Logan);
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. SMOOK;
- M. SWAN;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M^{me} HOWARD à la présidence;
- M. MARCELINO (Tyndall Park) à la vice-présidence.

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Que le présent comité recommande que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi n° 300 — Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 14 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)* :

Kevin Rebeck
Charlene Matheson
Barbara Byers
Michelle Gawronsky

William S. Gardner
Gloria Kelly
Dave Sauer

Fédération du travail du Manitoba
Particulier
Congrès du travail du Canada
Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires
du Manitoba
Manitoba Employers Council
Alliance de la Fonction publique du Canada
Particulier

Charlotte Cameron	Conseil du travail de Winnipeg
Carmen Neufeld	Particulier
Gina Smoke	UNIFOR
Leanne Sookram	Particulier
Carmen LeDarney	Particulier
Pamela McLeod	Willow Place
Beatrice Bruske	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act* :

Jane Ursel	Particulier
Kim Storeshaw	A Woman's Place NorWest Co-op Community Health

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 33 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)* :

Lawrence Pinsky	Association du Barreau du Manitoba
Trent Tait	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act* :

Chad Smith	Mount Carmel Clinic
------------	---------------------

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act* :

Maddie Laberge	Particulier
Trudy L. Lavallee	Ikwe Widdjiitiwin, Inc.

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 33 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)* :

Nicholas Bala	Faculté de droit — Université Queen's
---------------	---------------------------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 5(2) de l'annexe A du projet de loi soit amendé par substitution, à « sauf si chacune d'elles », de « sauf dans le cadre d'une enquête à leur sujet ou si chaque partie ».

Il est proposé que l'article 6 de l'annexe A du projet de loi et l'intertitre qui le précède soient remplacés par ce qui suit :

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Règlement des différends

6 Les parties au différend doivent tenter :

- a) d'atténuer les conflits;
- b) de favoriser la collaboration;
- c) lorsque le différend concerne un enfant, d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de ce dernier;
- d) de régler le différend au moyen d'une entente obtenue par la négociation ou par un autre processus de règlement des différends, dans la mesure où ils le jugent indiqué.

Il est proposé que le paragraphe 33(2) de l'annexe A du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Qualité à agir des personnes tenant lieu de parents

33(2) Toute personne tenant lieu de parent à un enfant peut également présenter une requête pour se faire attribuer, selon le cas :

- a) la garde à son égard, si l'introduction de la requête est autorisée par le tribunal;
- b) l'accès à son égard.

La requête doit être notifiée aux parents de l'enfant.

Il est proposé que le paragraphe 40(4) de l'annexe A du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Modification ou révocation des ordonnances en matière d'accès

40(4) Sur requête, le tribunal peut modifier ou révoquer ses ordonnances antérieures en matière d'accès s'il est convaincu que les besoins ou la situation de l'enfant ont changé depuis le prononcé de l'ordonnance initiale ou sa dernière modification. La procédure prévue par le présent article s'applique à la requête présentée en ce sens.

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} HOWARD, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EWASKO, M^{me} la ministre BLADY, M. GRAYDON, M^{me} ALLAN et M. GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (S. Welsh, G. Korell, J. Tulford et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire, de conserver l'excellent programme actuel et de financer de véritables services d'analyse appliquée du comportement offerts aux individus atteints de troubles du spectre de l'autisme jusqu'à l'âge de 21 ans. (G. Mercier, K. Koop, D. Roncadin et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n^{os} 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (J. Mankewich, D. Johnson, J. Johnson et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'examiner les avantages économiques et les coûts de construction d'une marina à Lac-du-Bonnet. (R. St. Hilaire, B. St. Hilaire, T. Scott et autres)

M. PIWNIUK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (W. Chabot, J. Schultz-Jeffery, R. Stelmack et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres des Services à la famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Santé envisagent d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (M. Funk, S. Seibel, C. Peters et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (G. Giesbrecht, G. Benitez, D. Rudy et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (M. Tellier, F. Yelinek, F. Clichke et autres)

M. le *ministre* ALLUM propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ALLUM intervient.

MM. EWASKO et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. EWASKO, GERRARD, FRIESEN, GOERTZEN, SCHULER et HELWER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* ALLUM dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 13.

(Document parlementaire n° 12)

Mercredi 24 février 2016

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl Reid